

En tant que membres, vous avez toujours eu voix au chapitre. Pourquoi Postes Canada vous fait-elle croire que ce n'est pas le cas?

En tant que membres, vous avez toujours eu voix au chapitre. Pourquoi Postes Canada vous fait-elle croire que ce n'est pas le cas?

Dans ses récentes communications sur la tenue obligatoire d'un vote, Postes Canada a déclaré que :

Le vote donne aux employés la possibilité de se faire entendre, en particulier au moment où nous amorçons la mise en place de changements nécessaires au système postal.

Les membres du STTP ont toujours eu voix au chapitre. Postes Canada agit comme s'il vous était interdit de vous exprimer, affirmant que le vote vous donne la possibilité de le faire. Cependant, l'imposition d'un vote est une attaque contre le droit et la capacité du STTP de vous représenter, et enfreint notre processus démocratique, établi de longue date et formulé par les membres du STTP.

L'employeur nous prouve qu'il préfère communiquer avec les membres plutôt que de faire affaire avec le Syndicat lui-même. L'employeur sait qu'il est plus facile de semer la division en s'adressant directement aux membres, et qu'en le faisant, il affaiblit le Syndicat. Notre force et notre pouvoir de négociation résident dans notre capacité à nous serrer les coudes. Notre force collective, notre unité et notre détermination inébranlable en disent davantage que tous les beaux discours de Postes Canada.

Les membres formulent les revendications que l'équipe de négociation présente à la table de négociation

1. Les sections locales formulent chacune leurs revendications et les soumettent à un vote;
 2. Ces revendications sont ensuite présentées dans le cadre des conférences régionales, où elles sont soumises à un vote puis classées par ordre de priorité;
 3. Toutes ces revendications sont présentées au Conseil exécutif national, et celles qui sont semblables sont fusionnées; elles sont ensuite classées par ordre de priorité;
- /...2

Balayez le code QR pour voir les bulletins parus récemment >

 Le STTP reconnaît, en tout respect, que son bureau est situé sur le territoire traditionnel et non cédé des peuples anishinaabés.



4. Les revendications sont regroupées puis envoyées aux sections locales, qui les soumettent au vote des membres à des fins de ratification.
5. Selon ses statuts nationaux, le Syndicat doit remettre aux membres le programme de revendications ratifié et essayer d'obtenir le plus grand nombre possible de revendications.

Les membres COMPOSENT le Syndicat

La structure du Syndicat et ses règles de gouvernance ont été établies selon une démarche démocratique qui s'est échelonnée sur des décennies, lors des congrès et des réunions extraordinaires. Il s'agit de règles qui guident la bonne marche du Syndicat et qui veillent à ce que les membres aient la possibilité de fournir un apport judicieux au processus de négociation visant leurs conditions de travail.

La tenue d'un vote imposé est une démarche antidémocratique, car le Syndicat n'a pas son mot à dire et ne peut pas non plus représenter les membres. Il s'agit d'une attaque directe à l'encontre de tous les membres du Syndicat. Selon les statuts nationaux du STTP, l'équipe de négociation et le Conseil exécutif national doivent vous remettre un projet de convention collective qui répond à vos revendications et que vous êtes en mesure de ratifier.

Faites-vous entendre. Faites comprendre à Postes Canada qu'elle ne peut pas piétiner vos revendications. Dites-lui qu'elle n'est pas autorisée à enfreindre vos droits ni le processus de négociation.

Dites à Postes Canada que :

Nous sommes unis.

Nous sommes déterminés.

Nous votons NON à ses offres finales.

Pour obtenir par courriel les dernières nouvelles du Syndicat, abonnez-vous à Somm@ire : www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp.

Solidarité,



Jan Simpson

Présidente nationale

